



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 19 septembre 2018 à 20h00

- Présidente :** Mme Helen Houttuin, présidente
- Secrétaire :** M. Cédric Divernois, secrétaire
- Sont présents :** 12 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal
- Excusés :** 6 – Mmes Claudine von Bergen et Suzanne Staub
MM. Bernard Krebs, Arnaud Lecoultré, Adnan Askandar et Hansjörg Kohler
- Public :** ---

Légende :

CC = conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC = zone artisanale et commerciale
CG = conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		

La présidente ouvre la séance à 20h00 avec les salutations d'usage.

1. Appel

M. Cédric Divernois : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 11 conseillers généraux + la présidente sur 18.

La majorité absolue est de 6.

2. Ordre du jour

La présidente lit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Rapport concernant l'adhésion de la commune au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelais (SSCL)

4. Arrêté concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 76'500.00 pour le remplacement et l'installation d'armoires électriques à la rue du Vignoble Ouest
5. Lettres et pétitions
6. Motions et propositions
7. Communications du Conseil communal
8. Interpellations et questions
9. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. **Rapport concernant l'adhésion de la commune au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)**

La présidente ouvre la discussion :

M. P. Staub (PS): *Lors de sa séance de préparation la semaine passée, notre groupe a longuement débattu sur ce rapport. Petit problème tout de même : ce rapport est parvenu très tardivement aux membres. Il est daté du 26 juin et ils ne l'ont reçu que 2 semaines avant le CG de ce 19 septembre. Il nous a été impossible de réunir les personnes concernées et impliquées. Ce dossier est relativement lourd. Avons-nous les compétences suffisantes pour en faire une déduction approfondie ? Il faudrait la pratiquer avec un juriste afin de pouvoir analyser tous les articles mentionnés.*

Ce règlement sur la Sécurité civile du littoral neuchâtelois a été élaboré durant des mois par des spécialistes. Comme il tient un rôle important pour nos communes, on ne peut que lui faire confiance.

Le PS accepte l'arrêté à l'unanimité et soutient donc le Conseil intercommunal.

Merci de votre attention.

M. P. Staub: *Puisque nous sommes dans le sujet, j'aurais une remarque et une question personnelles au sujet de ce dossier :*

Remarque :

La Commission du feu, sécurité et salubrité (CFSS) est très active à Cornaux. Nous sommes souvent sollicités et intervenons selon un programme fourni par l'ECAP. Les problèmes de salubrité et sécurité sont résolus, dans nos possibilités et moyens, bien sûr. Ses membres suivent régulièrement des cours de perfectionnement proposés par l'ECAP et se retrouvent chaque année dans une réunion cantonale pour prendre connaissance des nouveautés et faire le point de l'année écoulée.

Merci au CC en charge, M. Olaf Makaci et Mme Yolande Fehlbaum pour leur soutien et le suivi des dossiers.

Questions :

1) Mon intervention n'est pas dans le but de faire peur, mais la réalité sur le terrain est bien existante et réelle.

Quand on sait qu'à Cornaux nous cohabitons avec un nombre impressionnant de produits potentiellement dangereux : transport de produits parfois dangereux sur les voies CFF, entreprise de remplissage de bonbonnes de gaz, réservoir de gaz, de fuel, de produits dangereux qui alimentent la Juracime, la raffinerie (dont tout le monde s'est posé des questions ces derniers jours avec la flamme alimentée quasi en permanence). Alors voici ma question : qu'en est-il des abris de la PC ?

Je me souviens que dans les années 80-90, nous avions une PC efficace avec des abris fonctionnels et régulièrement contrôlés dans lesquels on aurait pu se réfugier très rapidement. Depuis, plus rien ! Qui possède des clés d'accès à ces abris, qui en fait le suivi, qui fait des contrôles des abris privés ? Je suis très surpris qu'on ait investi des millions de francs pour assurer la protection de la population et qu'il y ait désormais un flou pareil.

M. Mario Clottu était alors chef de la PC. Peut-il peut-être répondre ?

Mme I. Weber (CC) : Je ne vais pas pouvoir répondre précisément à votre question. Aujourd'hui, nous prenons une décision purement juridique. On parle de la structure organisationnelle et non pas opérationnelle. Ladite structure sera professionnalisée, on aura un Etat-major, un responsable de la PC pour le Littoral. Je peux m'imaginer que le responsable organise ces troupes et qu'ils connaissent où sont les clés en cas d'urgence. Quant au bâtiment, le chapitre 5 mentionne que :

- Les abris publics demeurent propriété des communes concernées qui en assument l'entier des coûts, à savoir les charges, les amortissements, les intérêts et l'entretien.
- Les constructions protégées demeurent propriété des communes concernées qui en assument les amortissements et les intérêts. Les frais de fonctionnement sont assumés par le Syndicat.

M. P. Staub : Moi je suis un homme de terrain, je vais où en cas de catastrophe ? A l'époque, nous avons fait une alarme et nous avons casé 250 personnes dans l'abri, à l'heure actuelle, nous ne savons même pas ce qu'il y a dedans. A Cornaux, il peut y avoir potentiellement des dangers, il ne faut pas se le cacher.

Mme I. Weber (CC) : On va poser la question à qui de droit et nous reviendrons sur le sujet lors du prochain CG.

M. J.-M. Cantin (CC) : Je vous informe que l'abri PC est actuellement occupé par des vendangeurs, donc il est opérationnel. Quant à l'abri des Bercles, ces locaux sont loués à un groupe de musique et à un groupe de spéléologie. En cas d'utilisation urgente de ces locaux, les locataires sont priés de libérer ceux-ci dans les 24 heures. Un contrôle des abris est fait régulièrement par l'office compétent et mis en conformité si nécessaire.

M. P. Staub : Ma question... Si maintenant ça pète que fait-on et où chercher la clé ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Je vais répondre par rapport à mon expérience professionnelle. Il est arrivé lors d'événements particuliers et plus ou moins grave, que les services de secours ont dû faire appel à la PC pour pouvoir placer des personnes dans des abris. C'est le personnel de la PC qui s'occupe et qui est responsable de placer les personnes dans les abris et non pas la commune en cas de besoin.

M. P. Staub : Si un wagon de chlore se renverse, que fait-on ?

M. C. Divernois (PLR) : *Le rapport fourni par le Conseil communal et le règlement général concernant l'adhésion de la commune de Cornaux au syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral Neuchâtelois (SSCL) a retenu toute l'attention du groupe PLR.*

Il s'agit, ni plus ni moins, d'une suite logique, après la création il y a quelques années du syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois (SSPVL). Lors des discussions au PLR, il ressort que les synergies liées à la création de ce nouveau syndicat sont non négligeables. Tant aux niveaux des moyens mis à disposition pour la PC, défense incendie ou lors de dégâts naturels, que d'une simplification de la structure opérationnelle et de commandement.

Toutefois, le groupe PLR note que ni dans le rapport du conseil communal, ni dans le règlement, ni dans les annexes, il n'y a de chiffre sur le montant total mis à charge des communes.

Dans le rapport du conseil communal il est indiqué ce qui suit : "selon les premières estimations analysées en collaboration avec la ville de Neuchâtel, le regroupement de toutes les entités de secours permettrait de contenir jusqu'en 2022, les coûts à leur niveau de 2018".

On remarque dans l'annexe 2 du règlement le "**Calcul de la participation financière de chaque commune en fonction des unités de risques**" Calcul qui donne un pourcentage pour Cornaux de 1.56% des charges totales de la nouvelle entité.

Alors, comment se fait-il, que nous arrivons à garantir les montants 2018 jusqu'en 2022 en l'état, que nous sachions déjà exactement la clé de répartition de chaque commune, mais qu'aucun chiffre ne soit inscrit dans les rapports. Chiffres qui seraient fortement plus indicatifs qu'un simple pourcentage.

Le groupe PLR recommande d'accepter l'arrêté concernant l'adhésion de la commune au syndicat SSCL à l'unanimité des membres présents.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4. Arrêt concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 76'500.00 pour le remplacement et l'installation d'armoires électriques à la rue du Vignoble Ouest

La présidente ouvre la discussion :

M. Y. Rollier (PS) : Le groupe socialiste accepte la demande de crédit de CHF 76'500.00 en espérant que cette nouvelle installation soit suffisante pour les futures constructions prévues dans le quartier du Vignoble. Merci de votre attention.

M. A. Messerli (CF) : Les membres de la CF ont pris connaissance individuellement du dossier concernant cette demande de crédit d'investissement. Cet objet n'a pas soulevé de remarques ou de commentaires. Tous les membres soutiennent cet arrêté. Merci de votre attention.

M. C. Baudet (PLR) : *Le groupe PLR a été mis au courant de la demande de crédit d'investissement de CHF 76'500.- pour le remplacement et l'installation d'armoires électriques à la rue du Vignoble Ouest.*

Après regroupement des avis éclairés des membres du PLR ; nous pouvons indiquer que le remplacement de l'armoire électrique actuelle nous semble justifié afin d'assurer une distribution électrique de qualité aux usagers.

Il en est de même quant à l'installation d'une armoire électrique supplémentaire destinée à alimenter les futurs nouveaux bâtiments. Toutefois, nous prions le conseil communal d'encore mieux mettre en lumière les coûts, mais aussi les revenus indirects dans des projets de construction, soient-ils privés ou publics.

Ainsi, une décision a été prise par le groupe PLR, à savoir d'accepter l'arrêté concernant la demande de crédit d'investissement pour le remplacement et l'installation d'armoires électriques à la rue du Vignoble Ouest.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

5. Lettre et pétitions

Néant.

6. Motions et propositions

Néant.

7. Communications du Conseil communal

M. M. Clottu (CC) : Lors du dernier CG, vous avez accepté un crédit pour l'assainissement de la route de la Ronde-Fin. Plusieurs requêtes ont été formulées concernant les demandes de participation financière et l'intervention auprès de la Confédération. Suite à nos courriers, nous avons reçu une réponse négative de la part de la Confédération qui renvoie l'objet au niveau cantonal, en effet, c'est le Canton qui est responsable de ces routes et des décisions. Si le Canton ne respecte pas ses obligations, à ce moment-là, le Département fédéral de l'économie s'occupera de cette affaire. Au niveau du Canton, nous avons obtenu plus que nous avons supposé, soit 50 % de subventions. Par contre, les réponses des entreprises sont négatives car elles estiment que cela revient à la Commune d'entretenir ces routes.

M. O. Makaci (CC) : Info Radar – durant la semaine 27/2018, nous avons eu un contrôle radar TCS. Sur le chemin des Nageux, des personnes roulent à 86 km/heure. En moyenne, les personnes respectent les limitations de vitesse. L'autre contrôle radar qui a été fait par la police, sur la route des Provins et route du Moulin démontre des dépassements atteignant également 80 km/h. Je vais me permettre d'écrire au Canton si une solution pourrait être trouvée. Je vous tiendrai au courant lors d'un prochain CG.

M. M. Clottu (CC) : J'ai omis de préciser que l'entreprise Varo a également participé au financement de la route.

8. Interpellations et questions

M. C. Divernois (PLR) : Dans un article paru dans Arc Info du 22.08.2018, il est fait mention de la suppression de déposer ses déchets verts à la déchetterie. M. Simonet rappelle qu'il y a un ramassage hebdomadaire dans la commune pour ces déchets. Quand est-il lorsque les privés ont des souches, des branches ou tout autre déchet compostable en quantité importante ?

M. O. Makaci (CC) : Quel est le sens de « quantité importante ». S'agit-il de déchets verts ménagers ?

M. C. Divernois : Il s'agit de souches et de branches de jardin que l'on coupe et que l'on ne peut pas forcément mettre dans les containers verts, parce que c'est une grande quantité et que l'entreprise qui s'occupe du ramassage n'est pas forcément équipée pour ce genre de ramassage. Avant, nous avons la possibilité de déposer ces déchets à la déchetterie. Est-ce qu'il y a un lieu proche pour déposer ce genre de choses ou faut-il aller à Coffrane ou en Suisse allemande ?

M. O. Makaci (CC) : Les déchets verts sont pris devant chez soi « déchets verts ménagers » Il est vrai que le syndicat a décidé de supprimer ces bennes et plusieurs communes et personnes sont restées dubitatives par rapport à cette décision. Je reposerai la question au syndicat si nous pouvons éventuellement trouver une autre solution.

M. C. Divernois (PLR) : C'est surtout pour les personnes qui possèdent du terrain. L'automne va bientôt arrivé et c'est le temps du nettoyage des jardins, des vergers, etc. Nous ne pouvons plus rien brûler dans les vergers pour des problèmes de pollution.

La déchetterie a fait, à peu près bien son travail, au niveau de la communication. Ils ont bien annoncé la fermeture de la déchetterie durant les travaux d'extension, par contre, au niveau de la réouverture, heureusement qu'il y a Facebook ou d'autres réseaux sociaux pour nous donner des informations. C'est un peu dommage...

M. M. Clottu (CC) : Si je peux amener un petit complément... sauf erreur de ma part, il n'y a que 4 communes qui procèdent au ramassage dans leur village respectif. Ce qui signifie que la charge de la Châtellenie pour ces déchets est répartie sur les 9 communes et il y avait litige. C'est certainement une des raisons pourquoi la Châtellenie a décidé de supprimer les déchets verts. Concernant la tournée des déchets verts sur Cornaux, l'entreprise ramasse tous les déchets y.c. les branches de max. 1 mètre, à mettre en fagot.

M. P. Staub (PS) : Quand est-il de l'état du Grand-Pont. Le Canton est responsable et j'ai entendu dire, ce n'est pas encore le pont de Gênes, mais je ne me gêne pas de vous poser la question ?

M. M. Clottu (CC) : Je vais poser la question à l'Etat. Je crois savoir qu'il est prévu dans le planning de l'Etat pour 2025. Maintenant, avec le report des routes sur les communes, est-ce qu'il va nous « tomber » dessus ?... Je vous apporterai de plus amples informations lors d'un prochain CG.

9. **Divers**

M. P. Staub (PS) : Petit coup de gueule par rapport aux avions qui passent au-dessus de nos têtes. Si un jour, on construit des éoliennes ne venez pas nous dire qu'elles font du bruit...

Mme D. Barraud (PS) : Je reviens par rapport aux nuisances qu'il y a eu à la raffinerie. Je n'étais pas présente à Cornaux, mais j'en ai entendu parler par les réseaux sociaux. Il semblerait que c'était assez paniquant concernant le bruit et la hauteur de la flamme. Je me demandais, si au point de vue de la communication, il n'y aurait pas quelque chose à faire. Lorsque les CFF font des travaux sur les voies, nous recevons un tout-ménage.

Est-ce que la population a été avertie ?

Au siècle des médias, est-ce que nous ne devrions pas mieux communiquer ?

M. O. Makaci (CC) : Je me permettrai de relayer cela à la raffinerie. Eventuellement passer par Nemo News.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 20h38.

Cornaux, le 19.09.2018
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,

Le secrétaire,

Helen Houttuin

Cédric Divernois